

## Déclaration des directeurs de salles de spectacles de Nantes, de Loire-Atlantique et des Pays de la Loire – 10 mai 2016

Les théâtres, salles de spectacles et festivals que nous dirigeons ne pourraient exister sans le régime dit de l'intermittence, dont relèvent une grande partie des artistes et techniciens qui viennent y travailler. Sans ce régime spécifique d'indemnisation chômage, le spectacle vivant risquerait de disparaître totalement.

Pour tenir compte des particularités de fonctionnement de ce secteur économique et de son modèle particulier, des négociations sectorielles ont été inscrites dans la loi du 17 août 2015.

**Pour la première fois**, les organisations représentatives de l'ensemble du secteur du spectacle (employeurs de l'audiovisuel, du cinéma et du spectacle vivant regroupés au sein de la FESAC et représentants des salariés à travers les 5 fédérations spectacles CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) **ont travaillé ensemble à fixer les règles d'indemnisation des artistes et techniciens du spectacle.**

Cette négociation sectorielle du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle s'est achevée jeudi 28 avril 2016 par la finalisation d'un **accord signé** par les représentants des employeurs et la totalité des organisations de salariés représentatives du spectacle vivant.

**Cet accord est historique.** Il respecte les grands principes de la plateforme de revendication commune des partenaires sociaux patiemment constituée au fil du temps et répond à une très grande partie des revendications partagées depuis presque 15 ans entre les salariés intermittents et leurs employeurs.

**Cet accord est vertueux, durable et équitable.** Chacun a fait des efforts dans l'intérêt de tous. L'ensemble des **redistributions** et des **contributions nouvelles** représente un équilibre radicalement différent par rapport au passé, **tout en effectuant une économie générale.** Cet accord fait la démonstration que l'expertise de partenaires sociaux responsables peut conduire à trouver un accord qui permette à la fois d'élargir le nombre des bénéficiaires, d'être plus équitable et plus vertueux dans la redistribution des droits.

**Cet accord est politiquement important** mais il n'aura de valeur juridique qu'après acceptation par les organisations interprofessionnelles gestionnaires de l'UNEDIC, comme la loi les y engage. Sans atteindre tous les objectifs de leur lettre de cadrage, jugée *provocatrice* par la ministre de la Culture, l'accord propose une **alternative crédible et désormais incontournable.**

### C'est pourquoi

- nous demandons aux organisations interprofessionnelles gestionnaires de l'UNEDIC d'intégrer cet accord dans les annexes 8 et 10
- nous appelons toutes les parties prenantes, employeurs et salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel, spectateurs, partenaires et citoyens intéressés à la préservation de notre modèle culturel à le faire savoir et à le défendre ensemble dans l'unité et l'intérêt général
- nous demandons à l'État de mettre tout son poids dans les négociations mais de ne pas intervenir directement dans le financement des Annexes des intermittents du spectacle qui doivent strictement demeurer dans le cadre interprofessionnel.

[Voir la liste des signataires au verso](#)

## Signataires (Par ordre alphabétique)

Jean-Rémy <b>ABELARD</b>	Le Carroi - La Flèche
François <b>ALLAERT</b>	Cap Nort - Nort sur Erdre
Frédéric <b>BELIER GARCIA</b>	Le Quai - CDN d'Angers
Frédérique <b>BERTINEAU</b>	Le Canal Théâtre du Pays de Redon
Paul <b>BILLEAUDEAU</b>	La Cité Nantes Events Center
Jean <b>BLAISE</b>	Le Voyage à Nantes
Catherine <b>BLONDEAU</b>	Le Grand T, théâtre de Loire-Atlantique - Nantes
Eric <b>BOISTARD</b>	Stéréolux - Nantes
Gérard <b>BOUCARD</b>	Quai des Arts - Pornichet
Mickael <b>BOUGAULT</b>	Communauté de Communes Erdre et Gesvres
Loïc <b>BRETAUD</b>	Association Culturelle de l'Eté Nantes
Maurice <b>COSSON</b>	La Soufflerie Scène conventionnée de Rezé
Marie <b>CROGUENEC</b>	Communauté de Communes Région de Nozay
Dominique <b>DAHERON</b>	Théâtre Quartier Libre - Ancenis
Jean-Paul <b>DAVOIS</b>	Angers Nantes Opéra
Isabelle <b>DRIGUEZ</b>	Le Champilambart - Vallet
Florence <b>FAIVRE</b> et Sonia <b>SOULAS</b>	Le Grand R, Scène nationale de La Roche sur Yon
Bruno <b>FLECHARD</b>	Association Culturelle - Mayenne
Francois <b>GABORY</b>	Le Jardin de Verre - Cholet
Sylvain <b>GIRAULT</b>	Le Nouveau Pavillon - Bouguenais
Cyrille <b>GOHAUD</b>	Pannonica - Nantes
Patrick <b>GYGER</b>	Le Lieu Unique Scène nationale de Nantes
André <b>HISSE</b>	La Bouche d'air - Nantes
Anne-Cécile <b>IBRY</b>	Espace Culturel - Saint Lyphard
Brigitte <b>LALLIER-MAISONNEUVE</b>	Théâtre Athénor - St Nazaire
Gaëlle <b>LECAREUX</b>	Théâtre ONYX-La Carrière - St Herblain
Christophe <b>LEFRANCOIS</b>	Service Culturel - La Chevrolières
Brigitte <b>LIVENAIS</b>	Théâtre de L'hôtel de Ville - St Barthélémy d'Anjou
Claire <b>MADIOT</b>	Théâtre de l'Espace de Retz - Machecoul
Babette <b>MASSON</b>	Le Carré, Scène Nationale de Château-Gontier
Laurence <b>MORIN</b>	Théâtre Universitaire de Nantes
Michel <b>NADAL</b>	Théâtre La Fleuriaye - Carquefou
Vincent <b>PRIOU</b>	Tremolino - Nantes
Sandrine <b>RAUCK</b>	Piano'cktail - Bouguenais
Jean-Louis <b>REYNAUD</b>	Théâtre de L'Ephémère - Le Mans
Harry <b>ROSENOW</b>	Les Quiconces - ESPAL - Le Mans
Catherine <b>ROUILLON</b>	Service Culturel - Ligné
Claire <b>ROUSIER</b>	Centre National de danse contemporaine - Angers
Ambra <b>SENATORE</b> et Erika <b>HESS</b>	Centre Chorégraphique National de Nantes
Delphine <b>TALBOURDEL</b>	Service Culturel - Rouans
Baptiste <b>TURPAUD</b>	Le Quatrain - Haute Goulaine
Nadine <b>VAROUTSIKOS</b>	Le Théâtre, Scène nationale de St Nazaire